

# Ebola

Les recommandations indiquées sur cette page n'ont plus cours et ne seront plus actualisées.



## Liste de contrôle détaillée pour les services médicaux d'urgence (EMS) en matière de préparation à Ebola

Le Centers for Disease Control and Prevention (CDC) du Département américain de la santé et des services sociaux (HHS) et l'Office of the Assistant Secretary for Preparedness and Response (ASPR), ainsi que leurs partenaires au niveau local, fédéral et des États, visent à améliorer la compréhension de la maladie à virus Ebola (Ebola) et à encourager le niveau de préparation des agences et organismes en charge des urgences basés aux États-Unis accueillant des patients souffrant d'Ebola et d'autres maladies infectieuses. Chaque agence et organisme d'urgence, y compris ceux assurant des transports non urgents et/ou entre hôpitaux, doit s'assurer que son personnel est en mesure de détecter une personne sous surveillance (PUI) en raison d'Ebola et de se protéger afin de pouvoir prodiguer des soins en toute sécurité et répondre de manière coordonnée.

La [transmission du virus Ebola](#) peut être évitée en prenant les [mesures de contrôle des infections appropriées](#). Les organismes en charge des urgences, en conjonction avec leurs directeurs médicaux, doivent réviser leurs politiques et procédures de contrôle des infections et intégrer des plans visant à la mise en place de mesures administratives, environnementales et pédagogiques.

La présente liste de contrôle vise à renforcer le niveau de préparation et de réponse collective en soulignant quelques points clés que le personnel des services médicaux d'urgence doit connaître au moment où il devra accueillir et soigner une personne sous surveillance en raison d'Ebola. La liste de contrôle fournit des suggestions pratiques et spécifiques pour permettre à l'agence d'aider son personnel à **détecter** les cas d'Ebola potentiels, de **protéger** ce personnel et de **répondre** de manière appropriée.

Le format de cette liste de contrôle n'a pas pour objectif de constituer une obligation ou d'établir des normes au niveau national. Il s'agit d'une liste d'activités qui peuvent aider chaque organisme à se préparer. Chaque organisme est différent et doit adapter ce document pour répondre à ses besoins propres. Dans cette liste de contrôle, le terme de personnel urgentiste désigne toute personne, rémunérée ou non, assurant des services médicaux d'urgence pré-hospitaliers et susceptible d'être exposée directement (par le biais de plaies ou de muqueuses) au sang ou aux fluides corporels de patients atteints d'Ebola, à du matériel et des équipements médicaux contaminés ou à des surfaces environnementales contaminées.

Cette liste de contrôle détaillée destinée aux services médicaux d'urgence fait partie d'un ensemble de listes de contrôle HHS. Ces directives sont réservées aux agences et organismes en charge des urgences ; les [Consignes provisoires pour les services médicaux d'urgence \(EMS\) et les centres d'appels pour la sécurité publique 9-1-1 \(PSAP\) pour la gestion des patients atteints ou suspectés d'être atteints de maladie à virus Ebola aux États-Unis](#) du CDC incluent des informations destinées aux services privés et aux centres d'appels pour la sécurité publique (9-1-1).

Le CDC est disponible 24h/24 et 7j/7 en appelant le Centre des opérations d'urgence (EOC) du CDC au 770-488-7100, ou par e-mail à l'adresse [eoc\\_report@cdc.gov](mailto:eoc_report@cdc.gov).

T=Terminé ; EC=En cours ; NC=Non commencé

PRÉPARER LA DÉTECTION	T	EC	NC
Consultez les directives de <a href="#">Surveillance active et surveillance active directe</a> pour les passagers en provenance de pays <a href="#">présentant un risque élevé de transmission ou sans véritables mesures de contrôle</a> . Tenez-vous informé de la mise en œuvre de ces directives par les autorités de santé publique des États et de niveau local.			
Assurez-vous que l'ensemble du personnel a connaissance des protocoles et des procédures en place pour notifier les personnes-ressources désignées concernant une personne sous surveillance en raison d'Ebola. Désignez des personnes au sein du service d'urgence qui seront chargées de communiquer avec les représentants des autorités de santé publique au niveau local et des États. Les cas de maladie à virus Ebola doivent être signalés auprès des différentes autorités de santé publique au niveau local, fédéral et des États.			
Assurez-vous que le personnel urgentiste connaît les directives en vigueur : <a href="#">Consignes provisoires pour les services médicaux d'urgence et les centres d'appels pour la sécurité publique 9-1-1</a> .			
Formez l'ensemble du personnel urgentiste sur la manière d'identifier les <a href="#">signes et symptômes de l'infection par virus Ebola</a> et d' <a href="#">éviter les risques d'exposition</a> .			
Prenez connaissance de la <a href="#">définition de cas d'Ebola</a> selon les termes du CDC pour savoir quel patient répond aux critères d'une personne sous surveillance en raison d'Ebola.			
Critères post-dépistage dans des zones visibles des services et unités d'urgence et dans d'autres lieux fréquentés par le personnel urgentiste. Voir un exemple en <a href="#">dernière page de ce document</a> .			
Effectuez des contrôles et inspections ponctuels auprès du personnel pour déterminer s'il intègre bien le dépistage du virus Ebola au cours de l'évaluation et des procédures de prise en charge d'un patient et s'il est capable de mettre en application les procédures relatives à la notification, à l'isolement et à l'équipement de protection individuelle (EPI).			

PRÉPARER LA PROTECTION	T	EC	NC
Interrogez les appelants en leur posant des questions concernant les signes et symptômes des patients atteints d'Ebola, notamment sur leurs voyages ou leur exposition potentielle à un patient atteint d'Ebola, et informez les services médicaux d'urgence se présentant sur les lieux afin qu'ils puissent enfiler l'EPI adapté en suivant les <a href="#">bonnes procédures</a> .			
Passez en revue et mettez à jour si nécessaire les <a href="#">procédures de lutte contre les infections</a> , afin de mettre en œuvre des mesures adéquates pour éviter les risques de transmission du virus Ebola. Formez le personnel en fonction des besoins.			
Étudiez les options EPI des <a href="#">directives des services médicaux d'urgence</a> en fonction de la présentation clinique du (ou des) patient(s) et dressez un inventaire détaillé des EPI disponibles afin de maintenir un stock suffisant d'EPI et de respecter les mesures de précaution standard et de précaution contre la transmission par contact et par gouttelettes.			
Mettez en place des procédures pour répondre aux conditions professionnelles locales et vérifiez que l'EPI satisfait aux normes nationales en vigueur telles que définies par l'Occupational Safety & Health Administration (OSHA), le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), la Food and Drug Administration (FDA) ou l' <a href="#">Interagency Board for Equipment Standardization and Interoperability</a> .			

Collaborez avec vos partenaires au niveau de la communauté/coalition sur des programmes, protocoles et achats d'EPI permettant de favoriser l'interopérabilité et le partage entre établissements/organismes.			
Vérifiez que les EPI pour Ebola sont toujours disponibles dans toutes les unités de soins aux patients (unité de transport et dans des sacs/kits).			
Assurez-vous que l'ensemble du personnel urgentiste : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaît l'ensemble des procédures relatives à l'EPI et aux mesures de lutte contre l'infection,</li> <li>• Est capable de <a href="#">mettre en place et de retirer correctement l'EPI</a>,</li> <li>• Dispose d'un certificat d'aptitude médicale,</li> <li>• A subi un test pour l'ajustement correct du respirateur, et</li> <li>• A bénéficié d'une formation sur les <a href="#">précautions de gestion et d'exposition</a> à adopter face à des personnes sous surveillance en raison d'Ebola.</li> </ul>			
Passez en revue les <a href="#">directives de précaution en matière d'isolement</a> du CDC et communiquez-les au personnel urgentiste. Consultez et mettez à jour, si nécessaire, l'ensemble des protocoles et procédures du service médical d'urgence pour l'isolement d'une personne sous surveillance en raison d'Ebola.			
Effectuez des contrôles ponctuels (par exemple dans le cadre d'un processus d'assurance-qualité/amélioration de la qualité) pour garantir que les mesures standard anti-infectieuses, les mesures de lutte contre la transmission par contact ou par gouttelettes, et les procédures d'isolement sont bien suivies, notamment lors de <a href="#">la mise en place et du retrait de l'EPI</a> .			
Imposez des procédures obligeant le personnel des services médicaux d'urgence accompagnant un patient dans une unité de transport à porter un EPI adapté et à limiter les contacts avec une personne sous surveillance pendant le traitement et le transport, conformément aux <a href="#">Consignes provisoires pour les services médicaux d'urgence et les centres d'appels pour la sécurité publique 9-1-1</a> du CDC.			
Passez en revue les politiques et procédures relatives au dépistage, à l'isolement, à la consultation médicale, ainsi qu'à la surveillance et la prise en charge d'un membre du personnel urgentiste potentiellement exposé ou atteint du virus Ebola.			
Mettez en place des plans de secours pour le recrutement de personnel, les services auxiliaires, les fournisseurs et d'autres mesures visant à prévenir l'interruption des activités.			
Passez en revue les <a href="#">procédures d'hygiène environnementale</a> et assurez des formations d'information ou de rappel pour le personnel approprié.			
Passez en revue les politiques et procédures relatives au dépistage et aux restrictions de travail pour le personnel urgentiste exposé ou malade, et mettez en place pour ce personnel des politiques de congés maladie qui soient non punitives, flexibles et conformes aux directives de santé publique. Effectuez des formations d'information ou de rappel auprès du personnel urgentiste en fonction des besoins.			
Assurez-vous que le personnel urgentiste peut accéder rapidement à une consultation médicale, y compris par téléphone.			
<b>PRÉPARER LA RÉPONSE</b>	<b>T</b>	<b>EC</b>	<b>NC</b>
Assurez-vous que les dirigeants des services médicaux d'urgence maîtrisent les responsabilités attachées à un épisode d'urgence de santé publique. Coordonnez les procédures et les protocoles pour communiquer/informer les agences concernées à propos des personnes sous surveillance et prévoyez le transfert sécurisé de ces patients.			

<p>Tenez-vous informé de l'<a href="#">approche hospitalière graduée</a> et des consignes de préparation des <a href="#">établissements de soins Ebola en première ligne</a>, des <a href="#">établissements hospitaliers pour l'évaluation d'Ebola</a> et des <a href="#">centres de traitement Ebola</a>, et coordonnez les plans juridictionnels en fonction des besoins.</p>			
<p>Intégrez et répétez fréquemment les mesures suivantes avec le personnel urgentiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et communication entre les agences et les établissements concernés, incluant les partenaires clés, associés, services de santé publique, gestion des urgences, etc. ;</li> <li>• Bonnes techniques de triage et autres questions liées au dépistage d'Ebola ;</li> <li>• Bonnes procédures et bons protocoles sur les maladies infectieuses, notamment la mise en place et le retrait de l'EPI ;</li> <li>• Identification de la maladie, analyses, collecte d'échantillons et procédures de transport ;</li> <li>• Isolement, quarantaine et procédures de sécurité ;</li> <li>• Procédures relatives aux communications et aux rapports ;</li> <li>• Procédures de nettoyage et de désinfection ; et</li> <li>• Mise au rebut des déchets médicaux.</li> </ul>			
<p>Identifiez un responsable de la communication ou des relations publiques qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se chargera de la documentation et de la signalisation à afficher (les thèmes peuvent couvrir la définition des risques et des supports pour les patients, les membres de la famille et l'entourage),</li> <li>• Travaillera en coordination avec les autorités de santé publique à l'élaboration de communications ciblées relatives aux risques, à utiliser avec tout cas de personne sous surveillance,</li> <li>• Sollicitera des documents pertinents sur le thème de la maladie à virus Ebola pour les distribuer auprès du personnel urgentiste, des patients et des contacts,</li> <li>• Préparera des messages écrits et verbaux qui seront validés, corrigés, répétés et maîtrisés, et</li> <li>• Travaillera avec les chefs de service et les cliniciens en interne pour préparer et corriger les communications internes visant à ce que le personnel urgentiste reste informé.</li> </ul>			
<p>Planifiez régulièrement des réunions avec les décisionnaires, à propos notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des personnes sous surveillance en raison d'Ebola identifiées et signalées aux autorités de santé publique,</li> <li>• Des rapports relatifs à l'isolement, la quarantaine et l'exposition,</li> <li>• Des fournitures médicales et des problèmes de logistique,</li> <li>• Du statut des employés, et</li> <li>• Des politiques décisionnelles pour les mesures et le recrutement d'urgence.</li> </ul>			
<p>Informez-vous des évolutions concernant les <a href="#">pays présentant un risque élevé de transmission ou sans véritables mesures de contrôle</a>, les <a href="#">zones avec cas</a> d'Ebola signalés, les <a href="#">informations relatives aux voyages</a> et les avis sanitaires publics. Mettez à jour les directives d'évaluation et de gestion des patients en conséquence.</p>			
<p>Intégrez les informations relatives à la maladie à virus Ebola dans les activités à caractère éducatif (p. ex. formations initiales et rappels, exercices pratiques, etc.)</p>			
<p>Instaurez, selon les besoins, un échange multijuridictionnel et multidisciplinaire en matière de santé publique et d'informations médicales et une veille situationnelle entre les services médicaux d'urgence, le système de santé, les différents niveaux de gouvernance (local, État, fédéral, tribal et territorial) et le secteur privé.</p>			

## Quelques ressources

Le CDC a réuni quelques ressources et références pour aider les agences à se préparer à l'arrivée d'un patient confirmé ou suspecté d'être atteint d'Ebola. D'autres ressources sont en cours de préparation. Les informations et orientations proposées sont susceptibles d'être modifiées en fonction des avancées de la recherche sur la maladie à virus Ebola. Veuillez consulter régulièrement la [page d'accueil du site CDC consacré à Ebola](#), ainsi que les [Informations destinées au personnel et aux établissements de santé](#) du CDC.

Restez informés ! Consultez les sources suivantes pour être tenu au fait des actualités concernant le virus Ebola (certaines ressources sont accessibles sur abonnement uniquement) :

- CDC [Health Alert Network \(HAN\)](#)
- CDC [Clinician Outreach and Communication Activity \(COCA\)](#)
- CDC [National Institute for Occupational Safety and Health](#)
- [Occupational Safety & Health Administration Newsletter](#) du Département américain du travail

Consultez régulièrement le [site Web du CDC pour le personnel et les établissements de santé](#) pour connaître les informations les plus récentes. Les services de santé au niveau local ou des États souhaitant poser des questions doivent contacter le Centre des opérations d'urgence (EOC) du CDC au 770-488-7100, ou par e-mail à l'adresse [eoc\\_rep\\_ort@cdc.gov](mailto:eoc_rep_ort@cdc.gov).



## **Dépistage de la maladie à virus Ebola (MVE) pour les services médicaux d'urgence**

**Les critères d'évaluation des patients en service d'urgence pour la notification d'isolement ou d'hospitalisation sont susceptibles d'être les suivants :**

1. Présence de signes ou de symptômes d'Ebola : fièvre, maux de tête violents, douleurs musculaires, faiblesse, fatigue, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée et hémorragies inexpliquées.

**ET**

2. Séjour ou voyage dans un pays ou une région présentant un risque élevé de transmission ou sans véritables mesures de contrôle (<http://www.cdc.gov/vhf/ebola/outbreaks/2014-west-africa/distribution-map.html>).

**OU**

Contact avec le sang ou les fluides corporels (incluant, entre autres, urine, salive, vomissures, sueur, sperme ou diarrhée) d'un patient suspecté ou confirmé de maladie à virus Ebola.

**Si ces deux critères sont remplis :**

- A. Isoler le patient et porter un EPI adapté pendant le reste de l'évaluation, le traitement et le transport\*.
- B. Signaler IMMÉDIATEMENT toute suspicion de cas d'Ebola à l'établissement d'accueil et contacter les autorités de santé publique de l'État.

**Si le patient n'est pas transportable (refus, déclaration contraire, etc.) :**

- A. Informer les autorités de santé publique locales ou d'État : Nom de l'autorité :  Tél. :  E-mail :
- B. Informer le Centre des opérations d'urgence du CDC (EOC) 24h/24 et 7j/7 au 770-488-7100, ou par e-mail à l'adresse [eocreport@cdc.gov](mailto:eocreport@cdc.gov)

Sources : \*<http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/interim-guidance-emergency-medical-services-systems-911-public-safety-answering-points-management-patients-known-suspected-united-states.html>, <http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/case-definition.html>, <http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/infection-prevention-and-control-recommendations.html>

Mise à jour : 03/12/2014

Page 7